

L'ARLA considère actuellement les zones suivantes comme équivalentes : 5 = 5A = 5B et 1 = 1A. Pourvu qu'on effectue le nombre total d'essais requis dans ces zones, le demandeur peut choisir de répartir ses essais dans ces régions. Les équivalences de zones ne s'appliquent pas aux zones 7 et 7A.